main Sée. Vinrent alors la méthode évacuante de Larroque. préconisée un moment par Grisolle, la méthode des émissions sanguines, néfaste en dehors d'indications spéciales, la médication tonique par l'alcool, l'extrait de quinquina, nocive aux doses auxquelles ces substances étaient utilisées, la méthode antithermique qui, basée sur une conception fausse de la dothiénentérie, a poussé Brandt à l'emploi des bains froids. La méthode antipyrétique fut l'objet de véritables orgies médicamenteuses : on administrait aux malheureux patients de l'acide phénique jusqu'à 5 et 6 grammes, du sulfate de quinine jusqu'à 6 et 8 grammes, de l'acide salicylique, de l'antipyrine malgré les fâcheux effets de ce corps sur le rein. Touces ces médications tendaient à combattre les conséquences de l'infection typhique; la méthode antiseptique chercha à détruire le bacille d'Eberth lui-même. Dans ce but, outre les agents chimiques précédemment cités, pour la plupart microbicides, on donna aux malades de la naphtaline, du naphtol, de la résorcine, de l'acide camphorique, du sulfure de carbone, de l'iodoforme, du soufre, etc..., sans succès il faut bien l'avouer. Les mercuriaux eux-mêmes prescrits sous forme de sulfure noir de mercure par Petit et Serres, de calomel par de Simone, Salet, Bouchard, de frictions mercurielles par Kalb se montrèrent inefficaces. Ils sont même dangereux si j'en juge par un fait que j'ai observé dans mon service: une jeune couturière atteinte de syphilis secondaire, fut soumise à un traitement mercuriel intensif. Entre temps, elle contracte une fièvre typhoïde qui d'emblée prend un caractère de haute gravité; les bains froids sont en effet sur la température, l'agitation est extrême; vers le 19e jour, la peau se couvre de phlyctènes gangréneuses; une phlegmatia se déclare au niveau du membre inférieur gauche; la fièvre redouble et au 21e jour, la mort survient. Chez cette femme saturée de mercure, le bacille d'Eberth, bien loin de trouver des conditions peu favorables à son développement, avait acquis une virulence exceptionnelle.